

L'accueil social à la ferme

Dossier réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Fncivam).

Dans le paysage des politiques sociales et médico-sociales, l'accueil dans des familles agricoles ou rurales prend une place singulière. Dit «social», cet accueil propose des solutions alternatives à des services sociaux souvent en souffrance.

Les personnes âgées ou handicapées trouvent dans le rythme de vie et de travail des familles agricoles une source d'autonomie que le cadre des institutions spécialisées ne peut offrir.

Quand aux jeunes en difficultés, souvent issus de quartiers défavorisés, les parents et les acteurs sociaux ne s'y sont pas trompés. Les demandent fusent auprès d'accueillants ruraux potentiels. En proposant une découverte, une «rupture», l'accueil à la ferme peut en effet apporter un cadre favorable à l'épanouissement de ces jeunes, à leur socialisation ainsi qu'au développement de leurs connaissances et compétences... et parfois même un travail en milieu rural.

Avec leurs réseaux d'accueillants, les associations d'éducation populaire à vocation agricole et rurale que sont les Civam et Accueil paysan contribuent à apporter des réponses innovantes aux attentes d'une société vieillissante qui crée des ruptures sociales, des zones défavorisées. Mais des questions restent en suspens : comment faire valoir auprès des pouvoirs publics ce rôle social de l'agriculteur-accueillant ? comment reconnaître son travail, sa formation, pour quelle rémunération ?

Pour y répondre, agriculteurs-accueillants et animateurs des Civam travaillent sur la formation, la définition d'un statut spécifique et plus largement sur la reconnaissance de ce métier. Ce dossier est le reflet de leurs réflexions et de leurs actions.

Lisette Teulières,
responsable de la commission
accueils et échanges en milieu rural de la Fncivam

L'accueil familial social comme nouvelle composante du métier de paysan

Entretien avec Jean-Marc Vanhoutte et Jean-Paul Ziegler, sociologues.

Comment analysez-vous l'ouverture des Civam et d'Accueil paysan à l'accueil social ?

Il y a une tradition d'accueil familial dans le mode de vie agricole (enfants placés par l'Assistance publique, accueil de personnes handicapées) et des générations ont continué de cohabiter beaucoup plus longtemps qu'ailleurs. Si cet accueil a été mis à mal par le modèle productiviste d'après guerre, il revient aujourd'hui. La valorisation d'un patrimoine local, social et culturel donne lieu en effet à de nouvelles sollicitations du monde agricole et des activités liées aux services à la personne se développent en parti-

culier. Les Civam et Accueil paysan, réseaux d'éducation populaire dans le champ du développement rural, s'inscrivent dans cette dynamique. L'accueil familial social parce qu'il favorise l'échange entre générations et entre territoires et qu'il contribue à maintenir la vie à la ferme est devenu un thème fédérateur lors d'une rencontre nationale des Civam en 2003. En 2005, le réseau a abordé la professionnalisation des accueillants.

Par ailleurs, la légitimité de l'investissement de ces réseaux dans le secteur de l'accueil social se fonde sur les lois sociales et médico-sociales récentes (lois du 2

(Suite de la page I)

janvier 2002 et suivantes). Elles préconisent de trouver des modes de prise en charge au plus près des besoins des personnes et reconnaissent le droit à la personne de décider pour elle-même en matière de «placement» en institution, le maintien à domicile ou le placement en famille d'accueil.

Cet accueil social paysan est-il appelé à se développer ?

Aujourd'hui se croisent des besoins et des nécessités entre des familles et des institutions sociales, médico-sociales et sanitaires d'une part, et des familles d'agriculteurs disposant de petites exploitations d'autre part. Il s'agit de développer des réponses originales et adaptées, en alternative à des hébergements en établissements, ou de permettre un répit aux familles par l'accueil de jeunes en difficulté, de personnes âgées et de personnes handicapées.

Dans de nombreux secteurs des places disponibles manquent et souvent l'organisation des institutions autorise mal le projet individualisé. Les professionnels de "l'aide" admettent que la réponse institutionnelle ne répond pas à toutes les attentes, d'autant plus que les vieilles personnes appréhendent fortement leur entrée en résidence spécialisée. La situation des personnes handicapées - dont certaines sont maintenues au domicile des parents vieillissants ou celles qui sont accueillies en établissements - nécessite des alternatives qui leur sont salutaires, permettant selon les cas, rupture d'habitudes, remobilisation, prise de distance, et répit pour toutes les parties.

Que ce soit les enfants de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE) ou de la justice, ou les personnes atteintes de troubles psychiques ou psychiatriques, les mêmes besoins se font sentir.

A quelles conditions ?

Les Civam et Accueil Paysan ont un rôle unique et innovant à jouer dans l'action sociale et médico-sociale en apportant quelques réponses en matière de politique sociale. Mais l'offre restera certainement modeste en raison de la disproportion de l'exigence de qualité et de disponibilité, au regard de la rémunération, de la précarité de ce statut en terme professionnel, de la difficulté à organiser un réseau autour de la famille d'accueil. Le travail de ces deux réseaux, par leurs rencontres avec les acteurs de l'action sociale et médico-sociale, se fait néanmoins progressivement connaître et reconnaître. Le chef de projet d'action sociale et médico-sociale est le Conseil général. Le second acteur, incontournable est la Mutualité sociale agricole (MSA) et son réseau d'élus et de travailleurs sociaux.

Propos recueillis par M. R.



Les sept familles d'accueil, un jeu de société

Types d'accueil	Qui donne l'agrément ?	Période d'accueil	Caractéristiques du séjour et public
Séjours découvertes	Déclaration de Jeunesse et sport	Vacances	Ces séjours découvertes sortent l'enfant de son quartier, lui permettent de découvrir un autre environnement socio-culturel et d'autres modes de fonctionnement en famille.
Placement de vacances	DDASS ¹ / Jeunesse et sport	Séjours de vacances de plus de 4 nuits consécutives	Le temps d'une semaine ou deux de vacances, les enfants prennent part à la vie en milieu rural. En donnant à leurs hôtes la possibilité de faire par eux-mêmes, les paysans développent l'autonomie et le sens des responsabilités des enfants. Mais le séjour est aussi l'occasion de se reposer, de jouer avant de repartir pour une année scolaire.
Placement familial chez un assistant familial	Service ASE ² du Conseil Général	Plusieurs semaines, mois ou années	Le but est de sortir le jeune de son quotidien (famille, quartier, institution). Le cadre familial est structurant et permet un suivi individualisé du jeune.
Placement dans un Lieu de Vie	Services sociaux du Conseil général / Comité régional des organismes sanitaires et sociaux	Toute l'année, plutôt en accueil permanent	Pour les jeunes de moins de 21 ans, ce type de séjours permet au jeune de sortir de son contexte quotidien. Le lieu de vie est une alternative au placement en institution. C'est l'ensemble du lieu qui est agréé.
Placement chez un tiers digne de confiance	Désignation par le juge des enfants	Ruptures pendant l'année de quelques jours, semaines, ou pendant les vacances	Ces placements de courte durée donnent à la famille, au foyer et au jeune des temps pour respirer, mais avec le risque de placements d'urgence, peu suivi par les services placeurs.
Accueil familial social PA/PH³	Services sociaux du Conseil général	Le plus souvent permanent, mais aussi de quelques jours ou semaines, voire à la journée sans hébergement	Accueil à caractère social visant à offrir aux personnes accueillies une ouverture et une autonomie. Ce séjour permet à l'accueilli de vieillir en familles d'accueil mais aussi de prendre des vacances. Le séjour est préparé avec l'accueilli, son responsable légal ou un proche et le référent de la famille accueillante.
Accueil familial thérapeutique	L'accueillant est agréé et salarié par un établissement de santé	Idem accueil familial social	Idem ci-dessus, cependant la famille d'accueil thérapeutique est considérée comme une annexe de l'hôpital. L'accueilli reste avant tout un patient de l'hôpital. Il est suivi régulièrement par une équipe médico-sociale.

1. Direction départementale des affaires sanitaires et sociales. - 2. Aide sociale à l'enfance. - 3. Personnes âgées / personnes handicapées.

Se retrouver dans la jungle des statuts

Les statuts concernant l'accueil social sont pléthores sans pour autant correspondre toujours à la situation des accueillants.

Pas facile de se retrouver dans la jungle des statuts lorsqu'on s'engage dans l'accueil social. La loi de modernisation sociale de 2002 a néanmoins clarifié celui de l'accueil familial de personnes âgées et ou adultes handicapés en donnant un statut à l'accueillant familial. Agréé par le président du Conseil général, il est employé par la personne accueillie.

L'accueillant ne dispose cependant pas d'un statut de salarié. L'accueil familial s'apparente de fait à une activité libérale. Cependant, avec l'accord du président du Conseil général, l'accueillant peut être salarié d'une structure médico-sociale (IME, Hôpital psychiatrique...).

A quand un statut d'agriculteur-accueillant ?

Pour ce qui est de l'accueil social des jeunes en difficulté, les situations des accueillants sont plus diverses. Certains optent pour le statut «d'assistant familial», lié à l'agrément délivré par le Conseil général qui reconnaît la compétence de la personne accueillante - alors salariée du service de l'ASE (Aide sociale à l'enfance)-. D'autres font le choix du «lieu de vie», où c'est alors l'ensemble de la structure accueillante qui bénéficie de l'agrément. D'autres encore sont tiers dignes de confiance, statut de la personne qui se voit confier un mineur par le juge des enfants. D'autres enfin sont maîtres de stage. L'accueillant n'a pas alors de statut

particulier pour l'activité d'accueil. Aussi, à des accueils réglementés aux critères stricts s'opposent un autre ensemble d'accueils, certes plus flexible et disparate, mais qui ne reconnaît bien souvent que faiblement le travail d'accompagnement réalisé par l'accueillant. C'est ainsi que l'accueil de toxicomanes peut être considéré comme un hébergement. Par ailleurs, le statut d'agriculteur-accueillant, statut reconnaissant officiellement la possibilité de conjuguer activité de production et activité d'accueil, n'existe pas.

Odile Stefanini, Animatrice de la commission Accueils et échanges en milieu rural de la Fncivam

Parer au manque d'accompagnement des familles d'accueil

Une animatrice innove dans la formation des familles d'accueil.

«Il y a un réel besoin d'échange et d'information». Corinne Mellet, animatrice de la Fédération régionale des Civam Auvergne, tire cette conclusion de sa propre expérience au contact de l'association «Accueil familial d'enfants au grand air». Cette association du Puy de Dôme, née en 1997, réunit des familles du milieu rural accueillant des enfants en séjours d'urgence ou de vacances.

La rencontre entre ces deux structures s'est faite «par hasard», il y a plus d'un an et demi. D'un échange à l'autre, un plan de formation a été mis en place de huit demi-journées étalées sur six mois. L'objectif était alors à la fois simple et compliqué. Il s'agissait de donner des «réponses simples aux questions que se posent ces femmes : comment faire face à un enfant qui fugue, comment faire face à un enfant qui prend de la drogue», explique Corinne. «La difficulté a été de bien cerner leur demande pour choisir les intervenants adaptés», d'autant que souvent les thématiques nécessitaient une approche multidimensionnelle, les enfants accueillis cumulant des difficultés familiales, d'ordre psy-

chologique ou comportemental. «N'ayant jamais monté ce type de formations avant, il s'est par ailleurs révélé ardu de prendre contact avec les personnes d'un autre microcosme [celui du domaine social]», souligne Corinne.

Au final, un pédopsychiatre, le service anti-drogue de la police judiciaire, un directeur d'une maison d'enfant, et l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie ont été conviés à intervenir. Le bilan fut positif pour les stagiaires «très contentes d'avoir pu sortir de leur cadre, de discuter».

Les offres de formation restent cependant peu nombreuses et souvent inadaptées. Aucune des thématiques évoquées lors de cette session n'avait été traitée lors de la formation initiale d'assistantes familiales que certaines stagiaires avaient suivie. Les autres familles, celles qui n'ont pas le statut d'assistante familiale, n'avaient même jamais assisté à des formations sur le sujet.

Ressort alors l'impression de manques, notamment en formations continues ou en groupe d'échange.

Un leitmotiv, la formation

Les lois de 2002 et 1986 ont rendu obligatoire la formation des accueillants familiaux et des assistantes familiales. Elle relève de la compétence du Conseil général. Cependant une enquête réalisée en 2004 par les Civam et Accueil Paysan, auprès d'accueillants familiaux, dans le cadre d'un travail commandé par la Mutualité sociale agricole, fait ressortir un besoin fort de formation : en terme de formation initiale, afin de permettre aux personnes de passer de l'idée au projet, mais aussi de formation continue pour répondre aux besoins des accueillants. Organisme de formation, les Civam ont déjà répondu présent. Ils souhaitent en particulier travailler en lien avec les Centres de formations agricoles, les maisons familiales, afin d'imaginer des parcours individualisés de formation pour des jeunes qui souhaitent s'installer en agriculture avec une activité de diversification dans le domaine des services aux personnes.

Les Civam aspirent ainsi à des installations conjuguant activité de production et d'accueil. Cela implique une réflexion sur le statut de l'agriculteur-accueillant avec une formation initiale dans les domaines de la production et des services aux personnes, afin d'ouvrir les droits à l'installation.

O. S.

Des demandes émergent déjà pour une deuxième session, sur le secourisme et l'inceste notamment.

Mélanie Alaitru, Fédération nationale d'Accueil paysan

L'accueil d'enfants des banlieues, entre le loisir et le social

L'association «Cap et vie» coordonne l'accueil à la ferme d'enfants issus de quartiers difficiles.

Michel Moraël, directeur de l'association Cap et vie, se félicite : le 1000^e enfant a été accueilli cet été dans le cadre du programme d'échange ville-campagne qu'il anime. Association de quartier de Mantes la Jolie, Cap et vie est également une structure-relais depuis quatre ans pour des réseaux d'agriculteurs accueillants des enfants issus de quartiers difficiles. «Ça a commencé un peu par hasard, nous avions le projet de faire partir des enfants en vacances et à l'époque une poignée d'agriculteurs travaillaient sur l' "accueil social". Cette rencontre s'est avérée très constructive car le milieu rural et la ferme sont riches de nouvelles identités et activités pour les enfants, confie M. Moraël, la structuration du secteur agricole a facilité la prise de contacts, qui aurait été plus difficile avec le milieu des artisans par exemple.» Cap et vie travaille avec le réseau des chambres d'agriculture, la Mutualité sociale agricole, les Civam ainsi qu'une municipalité rurale. Des groupes d'une dizaine d'enfants issus de la banlieue parisienne partent ainsi chaque année vers diverses régions. Seuls ou par deux, ils séjournent pendant une douzaine de jours chez des agriculteurs. Afin d'encadrer et rassurer les enfants qui vivent souvent leur premier séjour hors de leur foyer, un ani-

mateur ainsi qu'un membre du «Collectif des aînés de Mantes la Jolie» accompagnent le groupe. «Notre présence permet de faire le lien entre les deux mondes, notamment dans le domaine religieux quand l'enfant est musulman», commente Jean M'Vila du Collectif des aînés. En place depuis huit ans à Mantes la Jolie, ces échanges se mettent en route notamment à Sartrouville, Ecquevilly et Chanteloup les vignes (Yvelines). Le nombre d'enfants accueillis ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, l'association repère des stages de découverte de l'entreprise pour les collégiens de 3^e. Des rencontres entre les familles d'accueil et les chefs d'entreprise sont organisées, profitant ainsi du climat de confiance existant entre les parents et les hôtes agriculteurs. «Deux jeunes vont bientôt être embauchés comme plombiers dans des entreprises où ils étaient en stage dans le Finistère!», s'enthousiasme M. Moraël. «Sans être du loisir classique, notre action ne relève cependant pas de l'éducation spécialisée, analyse M. Moraël, mais les familles des enfants accueillis cumulent tout de même plusieurs facteurs d'exclusion sociale.» Convaincre les familles de l'intérêt de ces séjours pour leurs enfants est une tâche difficile, qui prend souvent plusieurs années. «Suite au travail des animateurs, ce

La clé des champs

Le centre social «La Marinière» relaie l'organisation de séjours en milieu rural pour les enfants de Sartrouville.

Suite à une proposition de l'association Cap et Vie (lire ci-dessus), le centre social «La Marinière» de Sartrouville met en place des séjours à la ferme. Après à un premier départ vers l'Orne, des échanges se sont constitués avec le Cantal et la Corrèze par le biais de la Frcivam Limousin. Pour Rida Bouakkaz, responsable du centre social, choisir ce type de séjours était une évidence pour «permettre aux enfants du milieu urbain de découvrir le monde rural et la vie des agriculteurs et d'établir une relation entre les familles respectives.» Après plusieurs années de fonctionnement, elle tire de nombreux avantages de ces expériences. Pour

les jeunes, «cet accueil est réalisé dans des conditions optimales, dans la mesure où ils ont l'attention de deux adultes pour eux seuls. Les jeunes profitent pleinement de leurs vacances tout en découvrant un milieu qu'ils ne connaissent pas ou peu.» Dans ce cas, l'animateur a le devoir de «favoriser la relation triangulaire entre les accueillants, les parents et l'enfant» précise R. Bouakkaz. Afin de faciliter l'organisation des séjours, R. Bouakkaz anime une visite auprès de toutes les familles d'accueil avant le premier départ : «Je leur dispense une formation succincte sur les enfants du milieu urbain en général. Ces familles sont ainsi mieux prépa-

rées pour recevoir dans de bonnes conditions les enfants.» Il a également réalisé un dossier pédagogique, notamment pour les besoins d'agrément et de déclaration des séjours. Il est envoyé à la DDJS¹ des Yvelines avant les séjours. Le Centre organise par la suite la venue des familles accueillantes à Sartrouville. Au delà du loisir et de l'éducation des enfants accueillis, l'action permet de tisser des liens entre les familles des deux mondes.

Julien Rousselot, Accueil paysan Poitou-Charentes

1. Direction départementale de la jeunesse et des sports.

Cin à la re

Des ados ont quitté cet rencontrer des agriculteurs



Après un déjeuner un peu décaou, Yacouba, Samir, Dorian, Mikaël et Paul enfourchent leur VTT, caméra dans le sac, pour aller interviewer un agriculteur. Direction : la ferme de la Querbe, dans l'Aveyron. Le bout du monde. Blacks, Antillais et Beurs ont accepté de passer deux semaines loin de la cité pour aller à la rencontre du

sont souvent les discussions entre voisins qui finissent de convaincre les familles», ajoute-t-il en souriant.

C. T.

Quatre jeunes des cités en rencontre d'agriculteurs

Ont été leur cité parisienne pour sillonner le Sud-Ouest et les Pyrénées. Objectif : discuter des violences qui ont secoué les banlieues et découvrir une autre facette de leur pays.

monde rural. Nadia, jeune femme d'origine algérienne, les en a convaincus. «Deux sont venus d'eux-mêmes, prêts à tout pour quitter la cité», précise-elle. Sylvie et Jean-Luc font visiter leur ferme. Ils élèvent des vaches laitières et fabriquent des yaourts et du fromage blanc vendus sur les marchés locaux. Samir caresse un petit veau, né deux jours plus tôt : «Les animaux, c'est de la balle !» La veille, dans une autre exploitation, il s'était improvisé gardien de chèvres. Sylvie nous reçoit dans sa salle à manger. «Ayant vécu en ville, j'ai bien compris le sens des émeutes de novembre, explique-t-elle, j'ai trouvé que la télé en faisait beaucoup trop et amplifiait la peur. Mais, ici, tout le monde n'a pas compris. Certains disent que vous n'avez qu'à travailler au lieu de brûler des voitures.» Dorian l'interrompt : «Venez chercher du travail chez nous, vous verrez !» Samir demande : «Comment s'occupent les jeunes, ici ? Y a rien à faire !» «Pas grand

chose... », avoue Jean-Luc, mais certains travaillent avec leurs parents ou montent leur petite entreprise de dépannage, d'entretien des jardins. Même sans diplôme.» De retour au gîte, Samir, en CAP cuisine, lance le barbecue pour le dîner. Il se livre facilement : «Ici, on est tranquille : pas de contrôle de chats («flics», ndlr) trois fois par jour, pas d'embrouilles. Et puis, ça laisse respirer ma mère. Elle n'est jamais rassurée quand je sors. Je me sens bien ici, dans la nature. À Paris, je ne m'y retrouvais plus.» Paul, lui, est plus partagé : «Il n'y a pas trop d'ambiance ici.»

De retour d'une autre visite, Samir et Mikaël discutent dans la voiture sur fond de rap : on capte Skyrock, «enfin». «Les gens rencontrés ici sont assez critiques par rapport à la télé, ça fait plaisir. Ils n'ont pas qu'une sale image de nous», remarque Mikaël. (...)

Sophie Bordet

Extrait du journal *l'actu*, 3 août 2006



Vous avez dit «Rémunération» ?

Trop de personnes envisagent l'accueil seulement comme une activité caritative. Or, c'est une activité professionnelle à part entière qui doit être reconnue et rémunérée en tant que telle.

Pour l'accueil familial de personnes âgées et/ou adultes handicapés, la rémunération (comme le statut) a été clarifiée par la loi du 17 janvier 2002. Elle comprend la rémunération pour service rendu (2.5 Smic au minimum) et différentes indemnités : congés payés, sujétion particulière (en fonction du degré de dépendance de la personne âgée), frais d'entretien, mise à disposition du logement.

Concernant l'accueil social de jeunes en difficulté, la rémunération varie en fonction du choix du statut et de la politique du Conseil général (de 30 €/jour à 100 €/jour).

Le statut d'assistant familial ouvre droit à une rémunération très codée comprenant le salaire plus l'indemnité d'entretien. Le lieu de vie propose un prix de journée validé par le Conseil général. Pour le tiers digne de confiance, c'est le juge qui définit les modalités de prise en charge. Pour le maître de stage, la rémunération est fonction de la convention de stage.

O. S.

Pour plus d'information, voir «La ferme, outil d'insertion pour des jeunes en difficulté», les cahiers techniques de la Bergerie nationale, N°1, novembre 2005.

«Apprendre les uns des autres»

Témoignage de Raoul Battle-Font, paysan accueillant de longue date sur sa ferme.

«J'ai commencé par accueillir des enfants dans un cadre éducatif, en travaillant avec les enseignants de nos propres enfants il y a une vingtaine d'années. En 2003, nous nous sommes davantage impliqués dans l'accueil social, avec le réseau Racines. Pour nous, l'accueil social n'est pas simplement l'accueil d'enfants de banlieue mais permet à chacune des parties de découvrir le quotidien de l'autre, dans un cadre convivial.

Ma femme, éducatrice spécialisée, a exercé auprès de «cas sociaux» puis d'adultes handicapés mentaux. Pour ma part, je milite dans certaines associations pour protéger et défendre l'environnement et l'alimentation de qualité (issue de l'Agriculture biologique). Nous souhaitons faire

passer nos messages aux jeunes que nous accueillons, venus d'autres horizons.

Nous travaillons essentiellement avec les réseaux Racines, Cap et Vie, toujours pendant les vacances scolaires. On ne nous demande pas d'agrément spécifique pour pratiquer ce type d'accueil. Cependant, j'ai suivi une formation, comme beaucoup d'autres paysans-accueillants qui accueillent des jeunes chez eux. Nous ressentons le besoin d'une meilleure reconnaissance pour ce travail. L'accueil social va beaucoup plus loin qu'un simple hébergement, il demande une disponibilité permanente tout au long du séjour.

Par la suite, nous avons des échanges par



courrier avec les enfants, dans les premiers mois, mais ce qui est intéressant c'est la rencontre entre les jeunes, leurs familles et les accueillants lors d'un week-end festif. C'est à notre tour alors de les rencontrer dans leur environnement. Nous avons autant à apprendre les uns des autres. Ce n'est que par le dialogue qu'il sera possible de rapprocher ville et campagne.

Propos recueillis par J. R.

L'accueil familial d'adulte, un métier pas comme les autres

La vie à la ferme favorise l'autonomie des personnes âgées et handicapées

L'accueil familial de personnes âgées ou d'adultes handicapés se fait chez soi. L'accueillant est employé par l'adulte accueilli (lire page III). Les activités proposées s'appuient sur les spécificités du milieu agricole et rural et doivent asseoir l'autonomie des personnes. L'accueilli, qui doit être un minimum autonome, participe donc à la vie quotidienne de la famille, à la cuisine... Ainsi, cette forme d'accueil, permanente ou temporaire, offre aux personnes âgées ou handicapées la possibilité de vivre dans un cadre familial et de développer de nouvelles relations sociales. Tous les membres de la famille sont parties prenantes de cette activité. L'accueil familial d'adultes a fait l'objet d'une loi une première fois en 1989 puis en

Les relations entre les familles d'accueil et le réseau social local sont indispensables pour rompre l'isolement des accueillants

2002 et dépend du Conseil général qui gère les demandes d'agrément, la formation, le contrôle des accueillants. Il est aussi responsable du suivi social et médico-social des accueillis. Cette reconnaissance juridique a clarifié le service : la famille peut recevoir jusqu'à trois personnes qui payent un loyer, tout ceci spécifié par un contrat écrit.

Les relations entre les familles d'accueil et le réseau social local sont indispensables pour rompre l'isolement des familles. Elles permettent de les faire échanger sur leurs pratiques et d'accompagner celles qui se lancent dans l'aventure. Elles assurent également la sensibilisation du public à ce service encore peu connu. Les risques de maltraitance sont aussi pré-

venus et l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées peut évoluer de façon cohérente.

Si les adhérents des réseaux Civam et Accueil paysan qui pratiquent cette forme d'accueil partagent un code déontologique, il n'existe toutefois pas de référentiel de compétences pour le métier d'accueillant familial. Ces associations s'interrogent en particulier sur comment former des accueillants, sans que ces derniers ne perdent leur intuition, leurs habitudes.

L'accueil familial offre par ailleurs une réponse originale à la désertification des territoires ruraux. Il permet de valoriser le travail des femmes et de maintenir des exploitations devenues trop petites. Les familles paysannes renouent également avec une tradition qui a longtemps fait cohabiter les générations.

C. B.

«Accueillir c'est échanger, écouter, créer et offrir un cadre de vie»

Le 15 juin dernier, Agnès Simon a reçu l'agrément du Conseil général d'Ille et Vilaine pour son activité d'accueil familial d'adultes handicapés et de personnes âgées qu'elle pratique depuis dix ans. Un ancien manoir du XVI^e, à l'entrée de Langan, petit bourg d'Ille-et-Vilaine, un potager, un verger, des poules, lapins, chèvres, chien et chats. Le cadre est splendide, l'ambiance détendue, le temps semble presque suspendu. Agnès Simon vit ici, avec son mari et ses trois enfants. Depuis mai 2006, elle peut dire avec assurance, " Je travaille ici ". Agnès accueille à la journée des adultes âgés ou handicapés. Elle est la première du département à obtenir l'agrément du Conseil général pour

cette activité. Rattachée au réseau Accueil paysan, elle se bat depuis dix ans pour cette reconnaissance professionnelle, qui va permettre aux personnes accueillies d'avoir accès aux aides financières liées à l'accueil familial.

Après un BEP sanitaire et social, elle se forme au métier d'aide-soignante et travaille pendant cinq ans en milieu hospitalier. En 1990, elle rejoint une association de soins à domicile en milieu rural. Depuis 1996, Agnès ouvre les portes de sa famille à des femmes et des hommes handicapés, pour une journée de mise au vert.

Daniel, adulte handicapé, vient un samedi par mois. Le cadre familial lui apporte calme et chaleur humaine, et il découvre

avec énormément de plaisir le jardinage, la cuisine, les promenades, le soin des animaux... Les enfants ont développé une véritable complicité avec lui.

L'accueil d'Agnès s'appuie sur des plaisirs simples, des activités quotidiennes. Il répond à des besoins que les lieux actuels d'accueil peuvent difficilement satisfaire. Les accueillis viennent pour se détacher temporairement de leur environnement habituel, pour parler et être écouté, prendre une décision.

«Accueillir c'est échanger, écouter, rendre acteurs, créer et offrir un cadre de vie. C'est une prise en charge globale de la personne», explique Agnès avec enthousiasme.

C. B.

Séjours de rupture : le décalage se creuse entre les demandes et les accueillants

Les demandes d'accueil de personnes en grande difficulté se multiplient. Alternatif aux cadres habituels de placement, l'accueil à la ferme séduit en effet pour sa souplesse. Face au manque d'accompagnement et de reconnaissance, les accueillants se font cependant rares.

«On accueillait des toxicomanes pour les aider à s'éloigner de la drogue». Éliane, adhérente Accueil paysan Isère, a accueilli pendant six ans des toxicomanes placés par une association de son département. Les anecdotes fusent à propos de ces accueils. Les tentatives de fuites, les crises de manques, autant de moments face auxquels l'expérience et la bienveillance des accueillants ont été sollicitées. Et puis, après six ans, elle a arrêté parce que «c'est usant».

Isabelle, adhérente dans l'Orne, accueille régulièrement chez elle des jeunes de la banlieue parisienne. La durée peut varier entre quelques jours et plusieurs mois. Depuis quelques années, elle essaye, selon sa disponibilité, de recevoir ces jeunes en les intégrant dans la vie de la ferme.

La même envie se profile derrière ces deux parcours : celle d'aider les plus fragiles. La démarche se veut solidaire. En même temps, elle donne l'occasion pour les accueillants de partager leurs savoirs et leur mode de vie. Avec la satisfaction d'avoir aidé ces personnes à s'en sortir et une récompense sans prix, le sourire d'un gamin ou le oui-dire de la réussite d'un autre.

«Isoler et sortir les jeunes de ce qu'ils connaissent»

Ces deux formes d'accueils relèvent d'une appellation commune : l'accueil de rupture. La rupture s'entend ici comme la sortie du milieu habituel. Pour Aurélie Frobert, éthologue¹, qui a travaillé sur un projet d'accueil en milieu agricole pour la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), l'intérêt de ces accueils est bien d'«isoler et sortir les jeunes de ce qu'ils connaissent», de les éloigner de leur quotidien non seulement géographiquement mais aussi dans leur rythme de vie. Par ce biais, l'accueil de rupture vise

à aider la personne dans sa reconstruction de repères personnels.

Derrière l'unicité des objectifs de ces accueils, se cache la diversité des formes et des publics auxquels ils sont destinés. La variété des publics - personnes malades de troubles psychologiques ou neurologiques, toxicomanes, femmes victimes de violences, jeunes sous tutelle départementale ou judiciaire... - entraîne celle des organismes de placement. À côté des institutions publiques, comme la PJJ ou le Conseil général, les associations se multiplient, trouvant dans ces accueils une réponse adaptée et adaptable aux cas les plus complexes.

C'est bien la souplesse de ce type d'accueil qui séduit. Ainsi, dans une partie du projet de la PJJ, l'accueil de rupture est envisagé pour des jeunes «en décalage» comme une solution alternative aux cadres classiques de placement. Individualisé, ce genre de solution s'avère pour beaucoup d'acteurs sociaux bien plus constructif, car plus à même de répondre aux besoins de la personne accueillie.

L'impression de «dépanner»

Le milieu rural, notamment agricole, est tout particulièrement sollicité. Selon Aurélie Frobert, les conditions d'accueil que proposent les fermes correspondent aux besoins des publics puisqu'elles les éloignent généralement de leur milieu habituel tout en leur fournissant un cadre spatiotemporel structurant. À cela s'ajoutent le calme et la convivialité de l'endroit qui garantissent un équilibre recherché par les éducateurs sociaux. Elles apparaissent enfin comme un lieu favorable à la responsabilisation et l'autonomisation des jeunes en leur permettant de s'impliquer au sein de la



ferme, d'avoir des responsabilités même minimum.

Les demandes se multiplient donc pour diversifier les accueillants alors que ceux-ci se font rares. Le décalage se creuse. Les associations et institutions, dépassées, cèdent parfois aux logiques de remplissage au détriment de celles d'accompagnement et d'adaptation. Éliane se souvient ainsi de son impression de «dépanner» : «ils les larguaient» et les visites, peu nombreuses, des éducateurs laissaient bien souvent la sensation d'être abandonné. Ce sentiment se retrouve chez d'autres accueillants et met en cause des encadrements trop peu présents et la prédominance de l'urgence au détriment de la nature constructive de l'accueil.

Ces remarques soulèvent un problème essentiel de ce type d'accueil. Entre la volonté d'adapter les accueils au profil des personnes et l'urgence des situations de placement, l'équilibre est bien souvent difficile à trouver. Certains organismes sociaux se rendent bien compte aujourd'hui des abus d'hier et essayent d'élaborer des dispositifs alliant rapidité de la réponse et qualité de l'accueil. Néanmoins, le challenge s'annonce difficile.

Mélanie Alaitru

1- Cette chercheuse s'est particulièrement intéressée à l'apport de la relation animaux/jeunes pour les jeunes en difficulté.

Les cousins de Creuse, un «lieu de vie»

Ancien exploitant agricole, Denis François a créé avec sa famille un «*lieu de vie social et familial*» destiné à des enfants et des jeunes en grandes difficultés sociales. Lieu de vie, c'est l'intitulé de l'agrément donné par le Conseil général à la structure accueillante. «Les cousins de Creuse» ont été agréés en 2003, suite à la présentation d'un projet de vie», en vertu de la loi du 2 janvier 2002.

Dans toutes ces vies, il y a en particulier la leur, celle de Denis François et Christiane Naulin. Face à la pression productiviste du secteur agricole, ils ont souhaité arrêter leur activité de production pour devenir des assistants familiaux. Alors que Christiane est rapidement recrutée, François se consacre à l'aménagement du lieu d'accueil. Il est à son tour embauché comme assistant familial en 2001, par le département de l'Essonne, puis par la Vienne et la Creuse. Aujourd'hui, ils offrent ce cadre paysan à quatre enfants, qui viennent sur des

périodes de quelques mois à plusieurs années. Entièrement disponibles, ils proposent aux enfants «*une vie simple et riche de ses ouvertures, au contact de la nature et dans un environnement protégé, vécue ensemble.*»

Ce rôle leur paraît complémentaire au réseau de prise en charge existant (assistante sociale, éducateurs spécialisés, secteur psychiatrique...) avec lequel ils travaillent. Ils l'élargissent à d'autres acteurs du territoire rural, dans le souci d'offrir une mixité sociale et générationnelle à ces enfants. Avec d'autres, ils sont aujourd'hui structurés en fédération régionale des lieux de vie. Cela leur permet d'avoir les moyens de se former et de construire des outils communs.

Cette année plus de 250 demandes d'accueil leur ont été adressées, auxquelles malheureusement il n'est pas possible de répondre.

Aline Fay, Afip

Cette année plus de 250 demandes d'accueil leur ont été adressées

Un service départemental précurseur en France

En Mayenne, un service structure l'accueil familial rural du département.

Un double constat fonde le projet expérimental mayennais d'un service pour faire connaître et reconnaître l'accueil familial en milieu rural : la demande de soutien et de reconnaissance des familles d'accueil et le manque de familles d'accueil. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre plus large de la promotion de la création d'activité en milieu rural.

Initié par la Mutualité sociale agricole en partenariat avec l'association de formation Afodip et l'Union des associations familiales (Udaf), ce projet associe des services sociaux, des associations de parents, des élus, des responsables d'établissements...

Mis en place depuis 1999, le service mayennais assure notamment l'animation d'un réseau de familles d'accueil qui permet échanges et entraide entre les accueillants. Un programme de formation est actuellement en cours. La mise en place de réseaux institutionnels avec les services sociaux concernés permet un travail sur les outils législatifs.

Autre objectif, relayer les demandes des établissements vers les familles d'accueil et réciproquement. Ce travail a mis en particulier en évidence le manque de familles relais pour les adolescents, sans toutefois réussir à y pallier.

A l'échelle départementale, ce service est également identifié comme un centre de ressources sur l'accueil. Il permet d'obtenir de l'information sur les évolutions législatives, la rédaction des contrats...

Un règlement départemental de l'accueil familial social devrait voir le jour en 2007.

Bientôt un guide d'accompagnement

Les Civam et Accueil paysan travaillent à la publication d'un guide pour développer l'accueil familial social de personnes âgées et d'adultes handicapés. Cet outil est destiné à l'ensemble des animateurs des réseaux qui auront à accompagner des groupes d'accueillants familiaux de personnes âgées et/ou adultes handicapés.

Le corps du document est consacré à la création et à l'accompagnement de groupes d'accueillants familiaux. On y trouve de nombreux témoignages d'animateurs ayant été confrontés à la réalité de cet accompagnement, d'accueillants familiaux qui vivent au quotidien la réalité du métier. Un volet juridique et un regard sociologique sur ce type d'accueil complètent ce guide.

Un travail expérimental de trois années a été conduit pour nourrir ce texte, avec huit groupes départementaux portés soit par les Civam (Drôme, Finistère, Puy de Dôme, Tarn et Garonne), soit par Accueil paysan (Aude, Creuse, Dordogne, Ille et Vilaine). Les partenaires financiers - la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, la Fondation des caisses d'épargne pour la solidarité, la Fondation de France et Agrica - ont soutenus ce chantier, préoccupés par la question du vieillissement de la population et soucieux d'avoir une offre la plus diversifiée possible vis-à-vis des personnes âgées et adultes handicapés

O. S.

Mettre en place l'accueil familial social de personnes âgées et d'adultes handicapés en milieu rural, guide méthodologique d'accompagnement des groupes, Civam - Accueil paysan, à paraître en janvier 2007.